

NOM, Prénom :

Classe :

Fiche de Révision d'Education Civique 6^{ème} (2^{ème} Trimestre).

A/ Questionnaire à compléter :

1) Comment s'appelle notre pays ?

2) Quelles sont les couleurs de notre *drapeau* ?

3) Que représentent ces couleurs ?

4) Comment s'appelle *l'hymne national* de notre pays ?

5) De quelle époque datent ces symboles (drapeau et hymne) ?

6) Quelle est la *devise* de notre pays ?

7) Quelle est la date de la *fête nationale* française ?

8) Pourquoi cette date a-t-elle été choisie ?

9) Pourquoi peut-on dire que la France est une *République* ?

10) Pourquoi peut-on dire que la France est une *démocratie* ?

B/ Connaître et reconnaître ses Droits et Devoirs :

Droit : ce que je peux faire sans y être obligé (je suis libre de choisir).

Devoir : ce que je dois faire sous peine de reproches ou même de sanctions.

Civisme : chaque jour, j'exerce mes droits en respectant mes devoirs et les libertés des autres.

- Placez chacune de ces phrases dans la colonne qui lui correspond (il y a 6 droits et 6 devoirs) :

être inscrit dans une école gratuite ; être présent en classe ; prendre la parole en classe ; respecter la parole des autres ; ne pas utiliser la violence ; être protégé en cas d'agression ; avoir la religion de mon choix ; respecter la laïcité de l'école ; ne pas dégrader le matériel de l'établissement ; utiliser le matériel de mon école ; pratiquer un sport ; respecter les règles du jeu.

DROITS	DEVOIRS
1.	1.
2.	2.
3.	3.
4.	4.
5.	5.
6.	6.

C/ La Nationalité : être français... ou pas ?

Voir Fiche de Révision 1^{er} trimestre.

D/ Définitions à connaître :

Identité : informations (nom, prénom, date de naissance...) inscrites sur des *documents officiels* et qui permettent d'exercer ses droits.

Nationalité : pays dans lequel on est *citoyen* et où l'on bénéficie de droits particuliers (identité, droit de vote...).

Etat-Civil : service qui, dans chaque mairie, enregistre les informations d'identité (naissance, mariage...) et fournit des *documents officiels* (carte d'identité, acte de naissance...).

Personne mineure : enfant qui est sous la responsabilité d'un adulte jusqu'à un certain âge (en France, 18 ans) et qui ne profite pas de la totalité de ses droits.

Autorité parentale : droits supplémentaires dont disposent les parents dans le but d'éduquer et de protéger leur(s) enfant(s).

Droit à l'éducation : droit de faire des études afin de choisir librement son avenir. Pour rendre ce droit accessible à tous les enfants, l'école doit être gratuite, laïque et obligatoire.

Le droit à l'éducation a été mis en place en France par les lois de Jules Ferry en 1881-1882. Ce droit est aussi inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant signée en 1989 par 191 pays membres de l'ONU.

Laïcité : droit de choisir sa religion mais devoir de ne pas l'afficher ou l'imposer aux autres.

Les règles de la laïcité en France (droits et devoirs) sont inscrites depuis 2013 dans la Charte de la Laïcité.